

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 19 JUILLET 2024**

Etaient présents : MM CAUZO Louis – RIBEIRO José – BOIVIN Jean Claude – GUILLOT Jérôme – BONIN Paul – LE BRIS Cyril - Anthony BOIVIN - Sylvain BOSSU

Absents excusés : WANCAUWENBERGHE Yoanna et TIRTON Anne

Secrétaire de séance : Anthony BOIVIN

Pouvoirs : WANCAUWENBERGHE Yoanna donne pouvoir à BONIN Paul
TIRTON Anne donne pouvoir à Anthony BOIVIN

Dates de convocation et affichage : 15/07/2024

Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 31 mai 2024

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 31 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

1) Délibération pour renouveler le contrat animateur/trice ALSH et accompagnateur/trice bus pour 34h30 par semaine du 01/09/2024 au 31/08/2025

Le Maire informe le conseil municipal le contrat d'animateur/trice ALSH doit être renouvelé fin août pour la prochaine rentrée.

En effet, afin de satisfaire au mieux les besoins du RPI, le Maire propose un renouvellement du contrat d'animation fusionné avec l'accompagnement du bus scolaire pour une durée de 34h30 par semaine.

Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 pour occuper les fonctions d'animateur/trice et accompagnateur/trice de bus.

L'agent devra alors justifier d'un BAFA ou d'une expérience dans le secteur de l'animation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents et représentés le renouvellement du contrat à 34h30 de l'animateur/trice et accompagnateur/trice de bus de l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire pour une durée de 1 an et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour ce dossier.

Délibération n°2024-37

Points sur les dossiers en cours :

a) Informations avancement mise en place du PLUi-HM

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à plusieurs réunions réalisées les derniers mois, l'élaboration du PLUi-HM se trouve actuellement dans une phase d'INTERFACE. Les Communes vont maintenant passer à la phase politique.

Des choix vont être à valider suite au COPIL-Enjeux – Diagnostic édité le 9 juillet 2024.

Ceux-ci doivent être rendu à ECLA pour le 10 septembre 2024 sous la forme d'un carnet d'Intention.

« Priorisation des enjeux du PLUi-HM » c'est sur ce travail que vont ensuite découler les objectifs et orientations politiques lors du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) !

b) Informations suite à modification PLU en zones UY

Le jeudi 11 juillet 2024, une réunion a eu lieu entre les services de l'ADS et ceux du SCOT. Cette dernière devant préparer la mise en œuvre des décisions de ces 2 services sur les commerces à autoriser à l'avenir sur les zones UY et UYm.

Un fois celle-ci validée au niveau de notre conseil municipal, il faudra qu'elle le soit également au niveau du conseil communautaire d'ECLA.

Modification de notre PLU pour le mettre en compatibilité avec le SCOT du Pays Lédonien. Il sera convenu pour la zone UY et le secteur Uym d'autoriser la restauration, le commerce de gros, le cinéma, mais d'interdire le commerce de détail (type boulangerie), les services à la clientèle (comme une esthéticienne) et les hébergements touristiques.

c) Point sur la situation de l'accueil de loisirs

Le directeur de l'accueil de loisirs étant indisponible depuis le 28/05/2024, nous avons été contraints de fermer celui-ci sur trois mercredis avant les vacances d'été. Cette absence ayant été prolongée, à ce jour, jusqu'au 09/08/2024 ; nous avons pris la décision d'embaucher une personne assurant l'intérim afin de permettre l'ouverture de l'accueil de loisirs pendant les vacances d'été, jusqu'au 31 août 2024.

Le Conseil Municipal tiendra informées les personnes fréquentant l'ALSH de l'évolution de cette situation.

d) Point sur l'agrandissement du centre de loisirs.

Ce projet est en bonne voie de réalisation. Le permis de construire a été déposé.

Seul bémol à ce jour, suite au diagnostic amiante nécessaire pour démolir une partie d'un mur pour réaliser le SAS d'accès à l'extension, des traces d'amiante ont été descellées provenant de la colle qui a servi à coller le placo à l'intérieur du local actuel. Cela va conditionner un coût supplémentaire qui d'après le SIDEDEC se chiffrerait à 10 000 €.

e) Point sur avancement situation sur les parcelles du quartier des hirondelles

Peu d'évolution à ce niveau malgré les relances pour avoir des informations auprès de l'avocat en charge de ces dossiers.

f) **Mise en place Plan de sauvegarde communal avant mars 2025**

Nous devons mettre en place celui-ci impérativement avant mars 2025. À ce jour, rien n'a été réalisé sur notre commune. Une formation prochaine pour acquérir les fondamentaux du PCS (Plan Communal de Sauvegarde), le créer ou l'évaluer sera mise en place le lundi 11 septembre 2024. Vont y participer : le Maire, le 1^{er} adjoint et la secrétaire de Mairie.

Au fur et à mesure de son évolution, le Conseil Municipal vous tiendra informés.

g) **Suite à la dernière réunion environnement au niveau ECLA : Point sur les moustiques tigres**

Le service d'ECLA a élaboré une plaquette afin d'informer comment opérer pour leur destruction et surtout éviter au maximum leur sur-prolifération. Celles-ci sont affichées sur les tableaux d'informations communaux. Elles sont également disponibles en Mairie !

h) **Présentation du rapport annuel 2023 du SYDOM.**

Celui-ci présente dans ses lignes le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés réalisé et publié par le SYDOM. Il est disponible en exemplaire papier à la Mairie et également sur notre site internet ou sinon sur : <https://www.letri.com>

Si vous souhaitez un ou plusieurs exemplaires papier, la demande peut être faite par mail à : info@letri.com.

La séance est levée à 19h15

**LE SECRÉTARIAT DE MAIRIE SERA FERMÉ DU
MARDI 06/08/2024 AU MERCREDI 28/08/2024 INCLUS**

**UNE PERMANENCE SERA ASSURÉE PAR LES ÉLUS DURANT CETTE
PERIODE**

BONNES VACANCES À TOUS !

Le Secrétaire de Séance,
Anthony BOIVIN



Monsieur le Maire,
CAUZO Louis

